

The background is a stylized mountain landscape. A large yellow sun is in the center. To the left, a mountain peak is shown in profile. In the foreground, a skier is depicted in a dynamic pose, wearing a yellow jacket and dark pants. The sky is a mix of light and dark brown tones. The overall style is graphic and modern.

2025

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

SMIRTOM
RÉGION DE L'AIGLE

Une année d'engagement au service de notre territoire

L'année 2025 a, une nouvelle fois, démontré l'importance d'un service public de proximité, efficace et capable de s'adapter aux évolutions de notre territoire et aux attentes de ses habitants.

Dans un contexte où les exigences environnementales se renforcent et où la maîtrise des dépenses publiques demeure une priorité, notre syndicat poursuit sa mission avec une ambition constante : offrir un service de qualité tout en accompagnant la transition vers une gestion toujours plus responsable des déchets.

Ce rapport d'activité retrace le travail accompli tout au long de l'année 2025. Derrière les chiffres, les investissements et les actions menées, ce sont avant tout des femmes et des hommes qui œuvrent quotidiennement au bon fonctionnement du service. Je tiens à saluer l'engagement des agents, dont le professionnalisme permet d'assurer, chaque jour, la collecte, l'accueil en déchèterie, dont celle de St. Ouen-sur-Iton qui est ouverte 362 jours par an, le suivi administratif et l'ensemble des missions indispensables au fonctionnement de notre établissement.

Je remercie également les membres du comité syndical, les élus des communes adhérentes ainsi que l'ensemble de nos partenaires pour leur confiance et leur implication. Les décisions prises collectivement permettent de faire évoluer notre service dans un esprit de responsabilité, de solidarité et d'efficacité.

L'un des temps forts de cette année 2025 a été la reprise de l'exploitation de la ressourcerie. Au-delà de la simple valorisation des objets, ce choix traduit notre volonté de renforcer l'économie circulaire sur notre territoire. Donner une seconde vie aux biens, réduire les déchets, favoriser le réemploi et soutenir l'insertion professionnelle sont autant d'objectifs qui trouvent aujourd'hui une concrétisation au sein de cette structure.

L'année a également été marquée par la signature d'une convention avec l'incinérateur de Chartres Métropole. Ce partenariat constitue une étape importante dans la sécurisation de nos débouchés pour le traitement des déchets ménagers résiduels. Il garantit à notre syndicat une solution fiable, performante et adaptée aux enjeux environnementaux actuels.

Je souhaite également souligner la satisfaction que nous pouvons collectivement tirer de l'organisation de la collecte en milieu rural. Grâce à l'implication des équipes et à une organisation adaptée aux spécificités de notre territoire, ce service continue de répondre efficacement aux attentes des habitants.

Pour autant, nous ne devons pas ignorer les difficultés qui subsistent. La collecte en centre-ville de L'Aigle ainsi que la gestion des déchets dans l'habitat collectif demeurent des enjeux majeurs. Les contraintes d'accessibilité, le manque d'espaces adaptés et certaines pratiques rendent ces secteurs plus complexes à gérer. Ces difficultés nous invitent à poursuivre le dialogue avec les collectivités concernées, les bailleurs et les habitants afin d'identifier ensemble des solutions durables.

L'année 2025 a été marquée par la poursuite de nos actions en faveur de la réduction des déchets, de l'amélioration du tri et de la maîtrise des coûts, ce qui nous permet d'avoir une TEOM (*Taxe d'enlèvement d'Ordures Ménagères*) 26% inférieure à la moyenne départementale et régionale. Ces résultats sont aussi ceux des habitants qui participent chaque jour, par leurs gestes de tri et leur civisme, à la préservation de notre environnement.

Néanmoins, des inquiétudes demeurent, principalement sur la filière PMCB (*Produit et Matériaux de Construction du Bâtiment*). Après avoir contractualisé avec les différents organismes représentant cette filière, pour permettre aux artisans et entrepreneurs l'accès gratuit en déchèterie, après avoir organisé nos déchèteries en conséquence, les retours financiers ne sont toujours pas là ou bien en deçà des contrats signés.

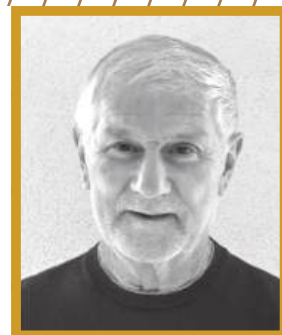
Les défis restent nombreux. L'évolution de la réglementation, la maîtrise des coûts de traitement, les attentes des usagers et les enjeux climatiques nous obligent à poursuivre nos efforts et à innover. Notre syndicat continuera d'investir, d'accompagner les communes et de développer des services adaptés aux besoins de chacun.

Ce rapport d'activité est le reflet de cette dynamique collective. Il témoigne du travail réalisé, des projets engagés et de notre volonté de préparer l'avenir avec responsabilité et détermination.

Je vous souhaite une excellente lecture.



Dominique NETZER
Président du SMIRTOM
Maire de Beaufai



EDITO

SOMMAIRE

FAITS MARQUANTS 2024	P. 4
LE SMIRTOM	P. 5
INDICATEURS TECHNIQUES	P. 10
Les ordures ménagères résiduelles	P. 10
La collecte sélective	P. 11
Le service communication	P. 12
Bilan annuel de La Ressourcerie	P. 14
Les déchèteries	P. 16
TRAITEMENT	P. 18
INDICATEURS FINANCIERS	P. 22
Les dépenses	P. 22
L'investissement	P. 23
Les recettes	P. 24
Coûts à l'habitant	P. 24
Coûts à la tonne	P. 24
Indicateurs financiers de suivi	P. 25
BILAN ET PERSPECTIVES	P. 26

GLOSSAIRE

Omr ► Ordures ménagères résiduelles

DMS ► Déchets ménagers spéciaux

DEEE ou D3E ► Déchets des équipements électrique-électronique

DIB ► Déchets industriels banals

C'est un déchet ni inerte, ni dangereux, généré par les entreprises dont le traitement peut éventuellement être réalisé dans les mêmes installations que les ordures ménagères)

PMCB ► Produits et matériaux de construction du bâtiment

Le présent document a pour objet d'informer les élus et les citoyens sur la qualité et le prix d'élimination des déchets, conformément à la Loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, et au décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000. Le rapport annuel doit être présenté à son assemblée délibérante, par le Président du syndicat mixte compétent en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés. Il devra également être transmis aux Conseils communautaires et au Conseil municipal de chacune des 36 communes membres. Ce rapport est également à destination du public. Ce rapport dresse un bilan de l'année 2024 et présente l'ensemble des évolutions et actions menées par le SMIRTOM de la Région de L'Aigle dans le cadre de ses compétences. C'est avant tout un outil de sensibilisation des habitants à la gestion des déchets. Il est mis en ligne sur le site internet de la CDC du Pays de L'Aigle.



Reprise en exploitation de la ressourcerie

Depuis le 1^{er} janvier 2025, le SMIRTOM assure directement l'exploitation de la Ressourcerie. Cette reprise marque une étape importante dans le développement de la politique locale de prévention et de valorisation des déchets. L'organisation de la structure repose sur un directeur, un encadrant, un conseiller en insertion professionnelle, un comptable, des salariés en insertion et des bénévoles. Cette équipe assure le fonctionnement de la Ressourcerie tout en poursuivant les objectifs de réemploi, d'économie circulaire et d'insertion professionnelle.

A travers cette reprise, le SMIRTOM réaffirme son engagement en faveur de la réduction des déchets, du développement du réemploi et de l'accompagnement vers l'emploi, au bénéfice du territoire.

Signature d'une convention avec l'incinérateur de Chartres Métropole

À compter du 1^{er} novembre 2025, le SMIRTOM a signé une convention d'une durée de dix ans avec l'incinérateur de Chartres Métropole pour le traitement des ordures ménagères résiduelles. Cette convention permet de sécuriser durablement l'exutoire des déchets du territoire, tout en garantissant la continuité du service public dans des conditions techniques et économiques maîtrisées.

Réfection de la déchèterie de Moulins-la-Marche



La déchèterie de Moulins-la-Marche a fait l'objet d'une réfection importante en 2025. Une nouvelle dalle a été posée, permettant notamment l'installation d'un carport destiné au stockage des cartons en bacs, tout en assurant la conformité aux normes réglementaires en vigueur. Une nouvelle armoire dédiée aux Déchets Ménagers Spécifiques (DMS) a également été mise en place, renforçant la sécurité et la qualité de la gestion de ces déchets sensibles.

FAITS MARQUANTS 2025

Réfection de la couverture du garage des bennes à ordures ménagères

La couverture du garage accueillant les bennes à ordures ménagères a été entièrement renouvelée au cours de l'année. L'ancienne toiture en amiante, fortement dégradée, a été déposée et remplacée par une couverture neuve. Ces travaux permettent désormais de disposer d'un bâtiment avec une toiture remise à neuf et adaptée aux besoins du service de collecte.

Renouvellement du parc de conteneurs

Le SMIRTOM a réceptionné 15 nouveaux conteneurs de tri en 2025.

Le vieillissement du parc impose un renouvellement progressif pour garantir la qualité du service rendu.

Satisfaits des derniers équipements reçus, nous avons renouvelé notre confiance à la même entreprise locale, contribuant ainsi au soutien de l'économie territoriale.



Aménagement de la déchèterie de Saint-Ouen-sur-Iton

Des blocs béton ont été installés à la déchèterie de Saint-Ouen-sur-Iton afin de remplacer les anciennes séparations, devenus dégradés avec le temps. Cet aménagement permet de mieux délimiter les différents flux de déchets et d'adapter la capacité de certaines cases en fonction des tonnages collectés.

LE SMIRTOM

Le SMIRTOM (Syndicat Mixte Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures ménagères) est un EPCI (Établissement public de Coopération Intercommunale) sans fiscalité propre. Il a le statut de Service Public Administratif.

Les communautés de communes adhérentes (voir ci-après) ont délégué au SMIRTOM l'intégralité de la compétence collecte, transfert et traitement des déchets ménagers.

Il est administré par un comité syndical qui a délégué une partie de ses prérogatives au bureau syndical composé de 15 membres qui se réunissent tous les deux mois environ. Lors de ces réunions, les élus sont invités à débattre, à faire des choix et à préciser les orientations du service.

► Périmètre 2025 du territoire du SMIRTOM de la Région de l'Aigle





21 services hebdomadaires de collecte d'octobre à mai et
29 services hebdomadaires de collecte de mi-juin à mi-septembre,
362 jours d'ouverture de la déchèterie de L'Aigle,
5538 heures d'ouverture cumulées des déchèteries.



6 Benches à Ordures Ménagères,
3 Véhicules légers de collecte,
2 camions de transports des déchets,
1 camion à bras de levage,
1 pelle sur pneus,
1 engin télescopique,
1 chariot élévateur,
3 véhicules légers.



3 déchetteries,
1 quai de transfert OMr, Papiers, Verre et Emballages,
1 plateforme de compostage.



33,15 ETP, dont **25** titulaires et contractuels permanents,
2399 heures d'été, **2336** heures de contrat à durée déterminée, et **3789** heures d'intérim.

► Les différentes collectes :

► Les ordures ménagères résiduelles : en porte à porte.

La collecte est réalisée à l'aide de 4 benches classiques mono-compartmentées à pesée embarquée. Une cinquième benne est nécessaire le jeudi pour collecter les cartons des professionnels. Les équipages sont constitués d'un chauffeur et d'un ou de deux ripeurs, selon le volume des déchets à collecter.

La collecte a lieu de 7h00 à 14h00. Les déchets doivent être présentés en sacs translucides.

► Les emballages ménagers, les papiers et le verre : en points d'apport volontaire ou en sacs.

La collecte sélective s'effectue en apport volontaire. Chaque point est au minimum constitué d'une colonne pour les papiers, d'une pour les emballages et d'une pour le verre. En fonction des fréquentations, certaines colonnes sont doublées. Ainsi, 272 colonnes aériennes sont réparties en 85 points de collecte. Cela représente un point de collecte pour 307 habitants environ.

Toutes les communes du territoire, soit 36, sont concernées par la collecte des emballages ménagers en porte-à-porte en sacs translucides. Elle a lieu tous les 15 jours pour 35 communes, et toutes les semaines pour la Ville de L'Aigle.

Pendant la période estivale, les 36 communes bénéficient d'une collecte hebdomadaire d'ordures ménagères.

► Les autres déchets : en déchèterie.

Les habitants peuvent également se débarrasser de certains déchets dans l'une des trois déchèteries gérées par le SMIRTOM. Les déchets concernés sont : les encombrants, les déchets verts, les gravats, le bois, les métaux, les déchets électriques et électroniques, les déchets ménagers spéciaux (peinture, huiles, piles, etc.), le fibrociment, les déchets du bâtiment, les pneus, etc.

► Indicateurs Ressources Humaines

► Journées de formations

L'utilisation de ce droit est très régulièrement mise en avant par la hiérarchie. Les agents montent en compétences, se perfectionnent et découvrent les multiples facettes des métiers de la filière déchets.

En 2025, c'est un total de 59 jours de formations qui ont été effectués par nos agents.

► Absentéisme

Le suivi de l'absentéisme est un autre bon indicateur de suivi des ressources humaines.

	2023		2024		2025	
Jours Maladie ordinaire	48 j	3 Agents	100 j	3 Agents	101 j	3 Agents
Jours Maternité	0 j	-	0 j	-	0 j	-
Jours Longue Maladie	730 j	2 Agents	730 j	2 Agents	704 j	2 Agents
Jours accidents de Service	470 j	2 Agents	120 j	4 Agents	13 j	1 Agent
Total	1248 jours		950 jours		818 jours	
Taux d'absentéisme	10,31 %		7,85 %		6,76 %	

En 2025, nous sommes heureux de constater une nouvelle amélioration de l'absentéisme. Cette évolution positive s'illustre notamment par une forte diminution des jours d'absences liés aux accidents de service, qui passent de 120 jours en 2024 à seulement 13 jours en 2025. Par ailleurs, un seul agent a été concerné par un accident de service, contre quatre en 2024. Le nombre de jours d'absence pour longue maladie est également en légère baisse, passant de 730 jours en 2024 à 704 jours en 2025. Cette diminution s'explique par le départ à la retraite de l'un des deux agents en longue maladie, entraînant la clôture de son dossier.

Malgré le maintien d'un volume important de jours d'absence lié à la longue maladie, ces résultats confirment une évolution favorable. En excluant cette situation exceptionnelle, le taux d'absentéisme demeure très inférieur aux moyennes observées dans les collectivités territoriales de même nature, où il se situe aux alentours des 9 à 10 %. Ce résultat reflète une dynamique positive en matière de gestion des ressources humaines et constitue une base solide qu'il convient de préserver.

► Jours de collecte

COMMUNES	JOUR	SECTEUR
Anceins	Lundi	14
Aube	Lundi	12*
La Briqueterie ; La Clémendière ; Le Plessis	Mercredi	33
Auguaise	Mercredi	33
Beaufai	Mardi	23
La Gare ;	Lundi	12*
Le Buisson ; La Tuillerie	Jeudi	44
Beaulieu	Mercredi	34
La Berrerie ; Les Haies Blot	Mardi	22
La trinité ; Les Jardins ; La Beaudelière	Mercredi	32
Bocquencé	Lundi	14
Bonnefoi	Lundi	13*
Le Moulins de Bras	Mercredi	33
Le Bras (sens Bonnefoi - L'Aigle)Launay	Lundi	11*
Bonsmoulins	Lundi	11*
Bresollettes	Mardi	Non Concernés
Brethel	Mercredi	33
Chandai	Mardi	21
Couvains	Mardi	24
La Rabotière ; Le Ménil Saucanne ; Les Châtelets	Lundi	14
La Bellengère ; La Marinière ; Le Prémont	Jeudi	43*

COMMUNES	JOUR	SECTEUR
Crulai	Mercredi	32
Cour du Pont ; La Duretière ; Les Châtelets ; Les Quatre Acres ; Le Parc ; Le bois de la Pierre ; La Viette	Mercredi	34
Fretvent	Mardi	22
Pré Bouvet ; La Repesserie	Lundi	11*
Ecorcei	Mercredi	33
Fay	Lundi	11*
Gauville	Mardi	24
Les Heunières	Lundi	14
La Garenne	Jeudi	44
Glos la Ferrière	Jeudi	43*
Les Aulnaies/ Les Aunes ; Le Bois Renoult ; La Héronnière	Mardi	24
Heugon	Vendredi	54
Irai	Mercredi	32
La Bonnerie ; Les Bruyères de nurettes ; La Cernetterie ; Le Chenet ; Le Bas Chenet ; Le Haut Chenet ; La Détourbe, Les Etangs ; Les Gaillons ; La Godèterie ; La Henterie ; Ker Yves ; Les Noés du Rat ; La Thièrerie ; Le Tremblai	Mardi	22
La Louverie ; La Cour Gâtine ; Le Clos Rosille ; Les Bois	Mercredi	34
L'Aigle	Jeudi Emballages	Vendredi Ordures ménagères
Chemin St Pair	Mardi	23
Le Tertre	Mercredi	33
La Roseraie ; La Frémondrière ; Les Caillottes ZI ; La Bouverie	Vendredi	53
Le Blaizot	Jeudi Emballages	Lundi Vendredi Ordures ménagères
L'Horloge (Immeubles)	Non concernés	Lundi Mercredi Vendredi
La Madeleine	Non concernés	Mardi Vendredi

La Chapelle Viel	Lundi	11*
Le Nouveau Monde	Lundi	13*
Campagne de Grignon ; Les Champs Ferrés ; Les Petits Clos ; La Fresnay ; La Friche ; Les Uissards ; La Rousselière ; Villeplée ; Maubuisson ; Le Pré Bazelin	Mercredi	33
La Perrotière ; La Rechenière	Jeudi	43*
La Ferrière au Doyen	Lundi	13*
La Bardière ; Le Boulay ; Le Clos Fleuri ; La Corne ; La Basse Corne ; La Haute Corne ; La Croix Debray ; La Grimonnière ; L'aunai-Belle-Eau ; La Maison Barré ; La Maison Davet ; Mauge Souris ; La Moutonnerie ; Les Noës Rouges ; Sécheville ; La Vacherie ; La Haute Voie ; La Sicoterie ; La Vergottière passerelle	Lundi	11*
Nilly	Mercredi	33
La Ferté Fresnel	Vendredi	53
Les Aubardières ; La Jouvignière	Mardi	24
La Gonfrrière	lundi	14
La Hallière ; La Gudière	Jeudi	44
Le Ménil Bérard	Lundi	11*
La Massinière ; La Chevalerie	Lundi	12*
La Poterie au Perche	Mardi	Non Concernés
Le Aspres	Mercredi	33
La Brosse ; La Futelaye	Mercredi	32
Les Genettes	Lundi	13*

Mahéru	Lundi	11*
La Bretonnière, Falandre, La Foulerie	Lundi	13*
Monnai	Vendredi	54
Moulins la Marche	Lundi	13*
Le Moulin de Sarthe ; La Tannerie, le Vieux Pont, Les Tyres	Lundi	11*
Moussonvilliers	Mercredi	34
Normandel	Mardi	22
Rai	Mardi	23
Les Aucherets ; Le Chaloir ;	Lundi	12*
Le Parc Paviot ; La Teunière ; Les Longues Raies ; Les Noës	jeudi	44
Le Bois Normand ;	Jeudi EM	Vendredi OM
Le Moulins à Papier (passerelle)	Fait par la CDC	
Randonnai	Mardi	Non Concernés
St Aquilin de Corbion	Lundi	11*
St Evroult Notre Dame du Bois	Jeudi	44
Les Houlettes	Mardi	23
St Hilaire sur Rille	Lundi	12*
St Martin D'Ecublei	Mercredi	31
Les Aulnaies ; Le bois Bertre ; Le Grand Chevaline ; Le Petit Chevaline ; La Fontaine ; Le Plaisir ; La Rolerie	Mardi	24
St Martin des pezerits	Lundi	11*
Fourchambault	Lundi	13*

St Maurice les Charencey	Mercredi	34
Le Bois de normandel ; la Brosse ; La Grande Cour ; La Houdière ; Marmenson	Mardi	22
St Michel Tuboeuf	Mardi	21
Belzaise ; Le Bois Aulard ; La Détourbe ; Les Saussettes	Mercredi	32
La Bulnelière ; Les Rechins	Mercredi	34
St Nicolas de Sommaire	Mardi	24
La Campagne du Parc	Jeudi	43*
St Nicolas des Laitiers	Vendredi	54
La Fontaine (Route de Touquettes) ; Les Regniers ; Les Boulais ; Le Haras du Verbois ; La Chagrinière ; Les Drots	Lundi	14
St Ouen sur Iton	Mardi	21
La Bellengère ; La Bouillery ; La Bruyère ; Le Buat ; Le Petit Buat ; Les Fossés ; La Foucardière ; La Frissetière ; Geoffroys ; La harlière ; La Heunière ; L'Hôtel Avenel ; L'Hôtel Boulay ; Malhubert ; La Martinière ; La Grande Noë ; Le Parc ; Les Haut Prés ; La Racibnière ; La Solardièrre ; Le Trèfle ; (La Putellière : passerelle sur l'allée du Buat)	Mercredi	34
La Blondellière	Jeudi	43*
La Nourie	Vendredi	52
Le Parc du Buat	Vendredi	53

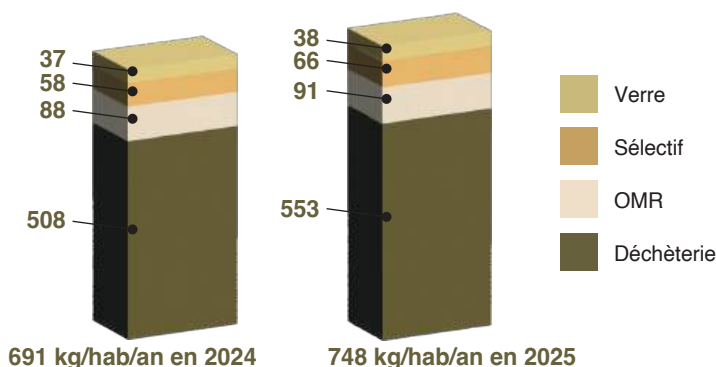
St Sulpice sur Risle	Mecredi	31
Les Masselins ; La Bibaudière	Mardi	21
La Fontaine ; Les Ranjaux	Mardi	24
La Briquetterie ; Les Cottage ; La Guingette ; La Mousse ; Rouvray ; Rue Commune ; L'impasse des Cottages ; Rue du Météore	Jeudi Emballages	Vendredi Ordures ménagères
Le Godet ; La Morinière	Vendredi	53
La Sapaie	Jeudi	44
Le Bois Aulard ; La Pichotière ; Anglures (D926B) ; Campagne d'Anglures ; le Souchey ; Belzaise	Mercredi	32
Les Anglures (Rd Point Véto à Leclerc) ; Impasse Anglures ; Chemin de la Madeleine ; Le Minerai ; Le Chemin du Minerai	Mercredi	34
St Symphorien des Bruyères	Jeudi	44
La Cour Claude	Mardi	24
Touquettes	Lundi	14
Le Pont Œuvre	Jeudi	44
Villers en Ouche	Vendredi	54
Les Dairées ; Villeron	Lundi	14
Vitrai	Vendredi	52
Le Boulay	Mardi	21
Le Mesnil ; La Mulonnière	Mercredi	32

INDICATEURS TECHNIQUES

La production totale de déchets par habitant a poursuivi sa hausse en 2025, atteignant 748 kg/habitant, contre 689 kg/habitant en 2024, soit une augmentation de 8,6 %.

Cette progression s'explique principalement par l'augmentation des apports en déchèterie, liée aux volumes importants déposés par les professionnels, favorisés notamment par la gratuité de certaines filières.

En parallèle, la collecte des emballages ménagers enregistre une évolution positive, avec un tonnage passant de 58 à 66 kg/habitant, soit une hausse de 13,8 %. Ce résultat traduit une amélioration des performances de tri sur le territoire. Il convient toutefois de poursuivre les efforts de sensibilisation et d'accompagnement afin d'améliorer encore les performances de tri et de limiter la présence d'emballages recyclables dans les ordures ménagères résiduelles.

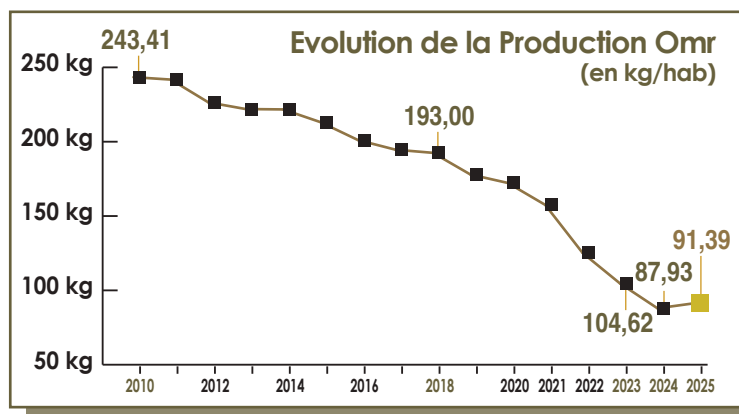


	2024	2025	Évolution 2024-2025	
Population OM et déchèteries	27 442 hab	26 993 hab	-1,6 %	-449 hab
Population Tri sélectif	26 581 hab	26 118 hab	-1,7 %	-463 hab
Ordures ménagères résiduelles	2 413 t	2 467 t	2,2 %	54 t
Emballages	1 168 t	1 294 t	10,8 %	127 t
Papiers	424 t	427 t	0,8 %	4 t
dont quantités recyclées	1 228 t	1 359 t	10,7 %	131 t
Verre	975 t	1 000 t	2,6 %	25 t
SOUS-TOTAL Ordures Ménagères	4 979 t	5 188 t	4,2 %	209 t
Déchets ménagers assimilés (RS)	551 t	535 t	-2,9 %	-16 t
Déchèteries	13 932 t	14 941 t	7,2 %	1 009 t
TOTAL	19 462 t	20 664 t	6,2 %	1 202 t

Les ordures ménagères résiduelles

En 2025, les résultats en matière de prévention et de gestion des déchets restent globalement très encourageants, même si certains indicateurs appellent à la vigilance.

Les tonnages d'ordures ménagères résiduelles collectées en porte-à-porte enregistrent une légère hausse de 2,24 % par rapport à 2024. Bien que cette évolution demeure limitée au regard des excellents résultats obtenus ces dernières années, elle constitue un point de vigilance. L'objectif reste de poursuivre les actions de prévention, de sensibilisation et d'accompagnement des usagers afin de retrouver dès l'année prochaine une dynamique de baisse des tonnages.



Les apports de Déchets Industriels Banals (DIB) en déchèterie diminuent de 212 tonnes entre 2024 et 2025. Cette évolution s'explique en grande partie par les effets de la Responsabilité Élargie du Producteur pour les Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (REP PMCB), dont 2025 constitue la première année complète de mise en œuvre. Cette filière permet une meilleure orientation des déchets vers des circuits de valorisation dédiés, limitant ainsi les tonnages envoyés à l'incinérateur.

Par ailleurs, les collectes d'ordures ménagères résiduelles auprès des entreprises du territoire enregistrent une baisse de 16 tonnes. Cette évolution est encourageante et traduit les premiers effets d'une meilleure maîtrise des flux de déchets par les professionnels ainsi qu'une orientation plus adaptée vers les filières spécifiques de collecte et de valorisation. Toutefois, cette diminution demeure relativement limitée et devra être consolidée par la suite.

► Les déchets des professionnels

Le SMIRTOM de la Région de L'Aigle est compétent pour la collecte des déchets ménagers et assimilés.

Le terme « assimilés » se rapporte aux déchets produits par les entreprises du secteur privé ou public, de même nature et en même quantité que les déchets produits par les ménages. Lorsqu'ils souhaitent continuer à bénéficier du service, les entreprises et les services publics sont alors soumis à la Redevance Spéciale, et payent en fonction du poids des déchets présentés à la collecte.

Ainsi, fin 2025, 31 redevables sont soumis à la redevance spéciale, pour 535 tonnes collectées.

► La collecte sélective

► Évolution des tonnages

		2023	2024	2025	Évolution 2024-2025
papier	collecté	455,70	423,50	427	0,8 %
	recyclé	455,70	423,50	427	0,8 %
emballages	collecté	1 211,42	1 168,00	1 294	10,8 %
	recyclé	845,30	805,00	932	15,8 %
sous total	collecté	1 667,12	1 592,00	1 721,00	8,1 %
	recyclé	1 301,00	1 229,00	1 359,00	10,6 %
	refus	366,12	363,00	362,00	-0,3 %
	taux de refus	22 %	22,80 %	21 %	-7,9 %
verre	collecté	1 045,66	975,00	1 000,00	2,6 %
Total	collecté	2 712,78	2 567,00	2 721,00	6 %

En 2025, la collecte sélective a représenté 2 721 tonnes, soit une hausse de 6 % par rapport à 2024.

Cette progression s'explique principalement par l'augmentation des tonnages d'emballages (+15,8 %), tandis que le papier connaît une légère hausse (+0,8 %) et le verre progresse également (+2,6 %). Cette évolution traduit une amélioration globale des performances de collecte après le recul enregistré en 2024.

Le volume total recyclé suit cette tendance positive, avec une augmentation de 10,6 %, confirmant une meilleure valorisation des matériaux collectés. Parallèlement, le taux de refus diminue pour atteindre 21 % (-7,9 %), témoignant d'une amélioration de la qualité du tri et des efforts engagés en matière de sensibilisation des usagers.

Ces résultats marquent une reprise encourageante de la collecte sélective, avec des tonnages désormais supérieurs à ceux de 2024 et une progression à la fois quantitative et qualitative. La poursuite des actions d'accompagnement et de sensibilisation restera essentielle afin de maintenir cette dynamique et de continuer à améliorer les performances de tri.

► Recyclage - La performance par habitant

Les performances concernant les quantités recyclées, en kilo par habitant sont détaillées ci-après.

		2024	2025	Évolution 2024-2025
Performance en kg/hab	cartonnette	13,42	14,57	8,7 %
	Briques alimentaires	1,04	1,48	41,7 %
	Plastiques	10,27	15,04	46,4 %
	Boîtes en acier	1,99	2,68	34,6 %
	Boîtes en aluminium	0,80	1,89	134,8 %
	Sous total Emballages	27,54	35,67	29,5 %
	Journaux et papiers	15,93	16,35	2,7 %
	sous total recyclables secs	43,47	52,03	19,7 %
	Verre	36,66	38,28	4,4 %
	Total	80,13	90,32	12,7 %

En 2025, la performance de recyclage par habitant s'établit à 90,32 kg, soit une hausse de 12,7 % par rapport à 2024. Cette progression traduit une amélioration significative des performances globales, portée par l'augmentation des tonnages de recyclables secs (+19,7 %) et une progression du verre (+4,4 %). Avec un niveau désormais supérieur à celui enregistré en 2024, la performance du territoire confirme une dynamique positive en matière de collecte et de valorisation des déchets recyclables.

Les résultats concernant les emballages montrent une évolution particulièrement favorable, avec une performance qui atteint 35,68 kg/habitant, soit une hausse de 29,5 % par rapport à 2024. Cette progression concerne l'ensemble des matériaux : les plastiques augmentent de 46,4 %, les briques alimentaires de 41,7 %, les boîtes en acier de 34,6 % et les boîtes en aluminium de 134,8 %. La cartonnette connaît également une progression plus modérée mais positive (+8,6 %). Ces résultats témoignent d'une amélioration importante du tri des emballages ménagers et d'une meilleure valorisation des différents matériaux collectés.

La performance des journaux et papiers progresse également, atteignant 16,36 kg/habitant (+2,7 %), tandis que le verre poursuit sa progression avec 38,29 kg/habitant (+4,4 %). Ces résultats confirment la capacité du territoire à maintenir de bonnes performances sur les flux historiques tout en renforçant la collecte des emballages.

Ces évolutions marquent une nette reprise après le recul observé en 2024. La poursuite de ces efforts permettra de consolider ces résultats et de maintenir un niveau de performance élevé en matière de recyclage.

► Le service communication

► Interventions du service communication

En 2025, le service communication a poursuivi ses actions de sensibilisation auprès des différents publics du territoire. Au total, 117 animations ont été réalisées auprès de 15 établissements scolaires, d'un IME à Aube, de 5 centres de loisirs (Moulins-la-Marche, Aube, Rai, Galleron et Le Bois de la Pierre), ainsi que de 5 autres structures : la Mission Locale, Delpharm, Adom 61, les médiathèques de La Ferté-Frênel et de Moulins-la-Marche.

Ces actions représentent également 8 visites de déchèteries ainsi qu'une visite de l'incinérateur de Chartres, organisée avec l'IME d'Aube, permettant aux participants de mieux comprendre les différentes étapes de la gestion et du traitement des déchets.

► Le concours de collecte de piles



Un concours de collecte de piles a été organisé dans les établissements scolaires du territoire. Il a réuni 14 établissements participants, représentant 2 188 élèves.

Dans le cadre de ce concours, 23 classes ont été sensibilisées au recyclage des piles.

Au total, 4 353,13 kg de piles ont été collectés.

► Les distributions de sacs translucides

Deux opérations de distribution de sacs poubelles ont été organisées en centre-ville de L'Aigle en 2025.

- En avril, sur deux jours (samedi et lundi), 690 habitants ont été accueillis.
- En octobre, également sur deux jours (samedi et lundi), 696 habitants ont bénéficié de la distribution.

Au total, 1 386 habitants ont été touchés par ces deux opérations, facilitant ainsi l'accès aux sacs réglementaires, notamment pour les foyers ne disposant pas de véhicule.

► Les actions autour du vélo broyeur

Le vélo broyeur, équipé d'un broyeur permettant de transformer les bouchons en plastique en paillettes, a poursuivi ses animations sur le territoire.

Les paillettes obtenues peuvent ensuite être chauffées et injectées dans un moule afin de fabriquer de nouveaux objets en plastique recyclé. Cette animation continue de rencontrer un grand succès auprès des enfants comme des adultes, qui apprécient de découvrir ou redécouvrir le principe du recyclage et de pouvoir repartir avec un objet fabriqué à partir de matière recyclée.

Environ 20 animations sont organisées chaque année autour de ce dispositif, qui constitue un outil ludique et concret de sensibilisation à la réduction et au recyclage des déchets.

► Tous au Compost

Du 31 mars au 12 avril 2025, le SMIRTOM a participé à l'événement « Tous au Compost », consacré à la sensibilisation au compostage et à la valorisation des biodéchets.

Deux demi-journées de sensibilisation et de vente de composteurs ont été organisées dans les petites déchèteries de La Ferté-Frênel et de Moulins-la-Marche. Les habitants ont ainsi pu bénéficier d'informations sur le tri des biodéchets et, s'ils le souhaitaient, acheter un composteur.

D'autres animations ont également été proposées autour de cette thématique, avec notamment une conférence sur le compostage et une matinée de jeux organisées à la médiathèque de Moulins-la-Marche et à La Ferté-Frênel.



► Nettoyons la nature

Le SMIRTOM a participé tout au long de l'année à plusieurs opérations « Nettoyons la nature », organisées en partenariat avec les communes et les établissements scolaires.

Ces opérations de terrain permettent de sensibiliser directement les participants aux conséquences des déchets abandonnés dans l'environnement. Munis de gants et de sacs, enfants, habitants et bénévoles se mobilisent pour ramasser les déchets présents dans les espaces naturels et les espaces publics.

Au-delà du ramassage, ces actions constituent un véritable outil de sensibilisation : elles permettent de constater concrètement la quantité et la diversité des déchets abandonnés dans la nature et de rappeler que le meilleur déchet reste celui que l'on ne produit pas.

► Ville à Joie

Le SMIRTOM a participé à deux événements « Ville à Joie » organisés sur le territoire, à Saint-Évroult-Notre-Dame-du-Bois et à Vitrai-sous-L'Aigle.

Ces rendez-vous ont permis d'aller à la rencontre des habitants et de présenter les missions du SMIRTOM ainsi que les bonnes pratiques en matière de tri et de gestion des déchets.

► La Journée Portes Ouvertes



Le samedi 20 septembre 2025, le SMIRTOM a organisé sa première Journée Portes Ouvertes, dans le cadre de la Semaine du patrimoine.

L'objectif de cet événement était de permettre au public de découvrir le site principal du SMIRTOM, ses missions et les coulisses de la collectivité. Des visites guidées et libres, gratuites, ont été proposées afin de retracer l'histoire du SMIRTOM depuis sa création et de présenter son évolution au fil des années.

Une exposition consacrée à une vingtaine de déchets a également permis de découvrir leur seconde vie et les possibilités de valorisation qui existent.

Plusieurs animations et démonstrations ont rythmé cette journée. Normandie Arôme était notamment présent avec un stand consacré aux thuyas et une mini-distillerie. Des démonstrations d'engins ont également été proposées, avec notamment l'ouverture des conteneurs de tri ainsi que le vidage de camions-remorques et de bennes à ordures.

Petits et grands ont pu participer activement à la découverte des équipements, notamment en manipulant les lève-conteneurs et en montant dans les camions de collecte. Un atelier de fabrication d'objets en plastique recyclé a également été proposé, permettant à chacun de repartir avec sa propre création.

Cette première édition a rencontré un franc succès, avec environ 100 personnes venues découvrir l'univers du SMIRTOM et ses différentes activités.

► Le Rallye Citoyen

Cet événement offre à tous les élèves de troisième des collèges Dolto et Molière de notre ville l'opportunité de mettre en pratique leurs connaissances sur les instances citoyennes, et de mieux en comprendre le rôle et les missions au quotidien. À cette occasion, des ateliers sont organisés pour chaque entité et des questionnaires sont proposés aux élèves.

► La Semaine de réductions des déchets

Du 22 au 30 novembre 2025, le SMIRTOM a participé à la Semaine de réductions des déchets, dont la thématique était consacrée cette année aux appareils électriques et électroniques.

À cette occasion, 5 classes ont été sensibilisées aux appareils électriques et électroniques, afin de les amener à prendre conscience de l'importance de trier correctement ces déchets et de connaître leur seconde vie, un sujet encore peu abordé par les élèves.

► Prêts de matériel et partenariats événementiels

Le SMIRTOM a poursuivi ses partenariats avec différents événements locaux en mettant à disposition du matériel de collecte et de stockage, notamment des conteneurs.

En 2025, ces collaborations ont concerné :

- le Biche Festival ;
- la Fête des Potiers ;
- la Bourse aux Livres ;
- les 4 Jours de L'Aigle ;
- le Mud'Ouche ;
- l'Hippodrome de Moulins-la-Marche.

Des affiches et supports de communication adaptés ont également été conçus pour chaque événement afin d'ajuster les consignes et les messages de tri aux différents publics.

Bilan annuel de La Ressourcerie



La ressourcerie REPAIR a collecté au total 194,630 tonnes en 2025, réparties entre les apports dans le local du SMIRTOM (55,326 tonnes), les apports directs à la ressourcerie (84,911 tonnes) et les collectes réalisées lors de vides-maisons (49,391 tonnes). Le tonnage collecté dépasse l'objectif annuel fixé à 180 tonnes, atteignant 108,13 % de l'objectif prévu. Cette performance confirme l'ancrage de la ressourcerie sur le territoire ainsi que l'intérêt toujours croissant des habitants pour le réemploi et l'économie circulaire.

Pour cette année, la ressourcerie poursuivait trois objectifs en matière de gestion des déchets et de valorisation des matériaux :

- **Le réemploi des matériaux** : avec 197 tonnes remises en circulation, la ressourcerie confirme l'engagement constant de ses équipes et l'adhésion grandissante des usagers aux pratiques de réemploi et d'économie circulaire.
- **La valorisation** : 59,292 tonnes de matériaux ont été orientées vers les filières de valorisation. Cette progression traduit une amélioration continue du tri et de l'orientation des flux qui ne peuvent être réemployés.
- **Les déchets ultimes** : seules 55 tonnes ont été dirigées vers l'élimination, illustrant l'efficacité du tri réalisé en amont ainsi que la pertinence des solutions de traitement mises en œuvre.

En ce qui concerne les ventes, trois catégories se distinguent particulièrement :

1. **Le mobilier**, qui reste la catégorie la plus prisée des usagers,
2. **La vaisselle**, qui connaît un renouvellement rapide et constant,
3. **L'éco-bazar**, qui regroupe des objets variés attirant une clientèle large et fidèle.

Les paniers moyens varient selon les jours d'ouverture : 12,25 € le mardi, 7,42 € le mercredi, 12,04 € le jeudi et 13,76 € le samedi, journée enregistrant la plus forte fréquentation. Le chiffre d'affaires annuel s'élève à 250 558 €, en nette progression par rapport à l'exercice précédent, témoignant du dynamisme commercial de la ressourcerie et de l'intérêt soutenu des usagers pour les biens proposés.

Sur le plan de l'insertion professionnelle, la convention prévoit 9,2 équivalents temps plein (ETP).

En 2025, 10 sorties ont été enregistrées :

- 6 sorties positives, correspondant à des personnes ayant retrouvé un emploi ou intégré une formation qualifiante,
- 4 sorties sans solution immédiate.

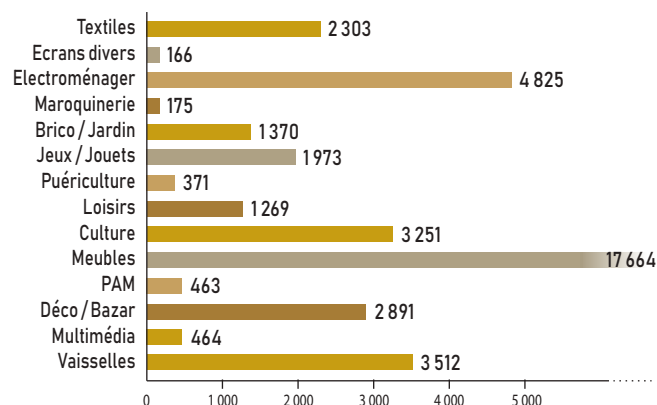
Si certaines situations nécessitent un accompagnement plus long que la durée prévue par le dispositif d'insertion, ces parcours témoignent de la complexité des publics accompagnés. Les services de l'État ont d'ailleurs salué la qualité de l'accompagnement proposé aux salariés en insertion et exprimé leur satisfaction quant au taux de sorties positives obtenu.

Les performances de l'année 2025 confirment le rôle essentiel de la ressourcerie REPAIR sur le territoire.

Au-delà des objectifs atteints en matière de collecte, de réemploi et de valorisation, elles traduisent l'engagement des équipes, la confiance des habitants et l'impact concret de la structure sur la réduction des déchets.

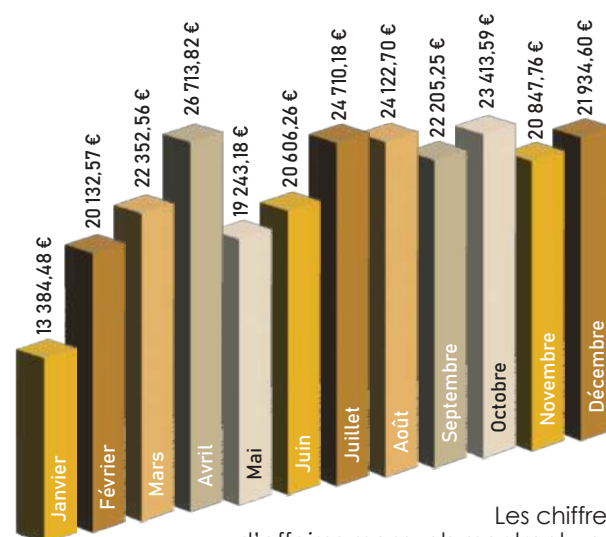
Elles illustrent également la place désormais incontournable de la ressourcerie dans le développement de l'économie circulaire et de l'insertion professionnelle au service du territoire.

• Collecte par catégorie en kg



Ce graphique montre que les plus gros volumes collectés concernent les meubles, l'électroménager et la vaisselle, ce qui souligne l'importance de donner une seconde vie à ces objets pour limiter les déchets.

• Les chiffres d'affaires mensuels



Les chiffres d'affaires mensuels montrent une stabilité des recettes tout au long de l'année.

• Ventes 2023 - 2024 - 2025

Année	Ventes	
2023	141 250 €	
2024	195 071 €	+ 38,01 %
15/12/2025	250 558 €	+ 33,1 %
TOTAL	596 017 €	

Du 15/12/2025 au 31/12/2025 :
9 606 € en vente magasin, +7 378 € d'éco-organismes
= 16 984 € qui seront crédités sur le budget 2026

Poids vendu sur 3 ans : **360 075 kg**

€ /tonne collectées : **856,40 €** € /tonnes vendues : **1 655,26 €**

Nous pouvons constater une progression du chiffre d'affaires importante depuis 2023, avec un taux d'évolution de plus de 77 %.

Cette évolution du chiffre d'affaires est très encourageante, et montre que la ressourcerie est un outil qui fonctionne parfaitement bien à ce jour.



Ateliers D3E, vérification et nettoyage de tous ce qui est électrique, électronique



Atelier menuiserie, nous ne travaillons que du bois de palette



Nos diverses zones de stockage et de tri, Meubles, Textiles, Livres

► Les déchèteries

► Objectif

Les déchèteries permettent au public de venir déposer les déchets non pris en charge par la collecte des ordures ménagères en raison de leur nature ou de leur volume. Elles sont destinées en priorité à répondre aux besoins des ménages.

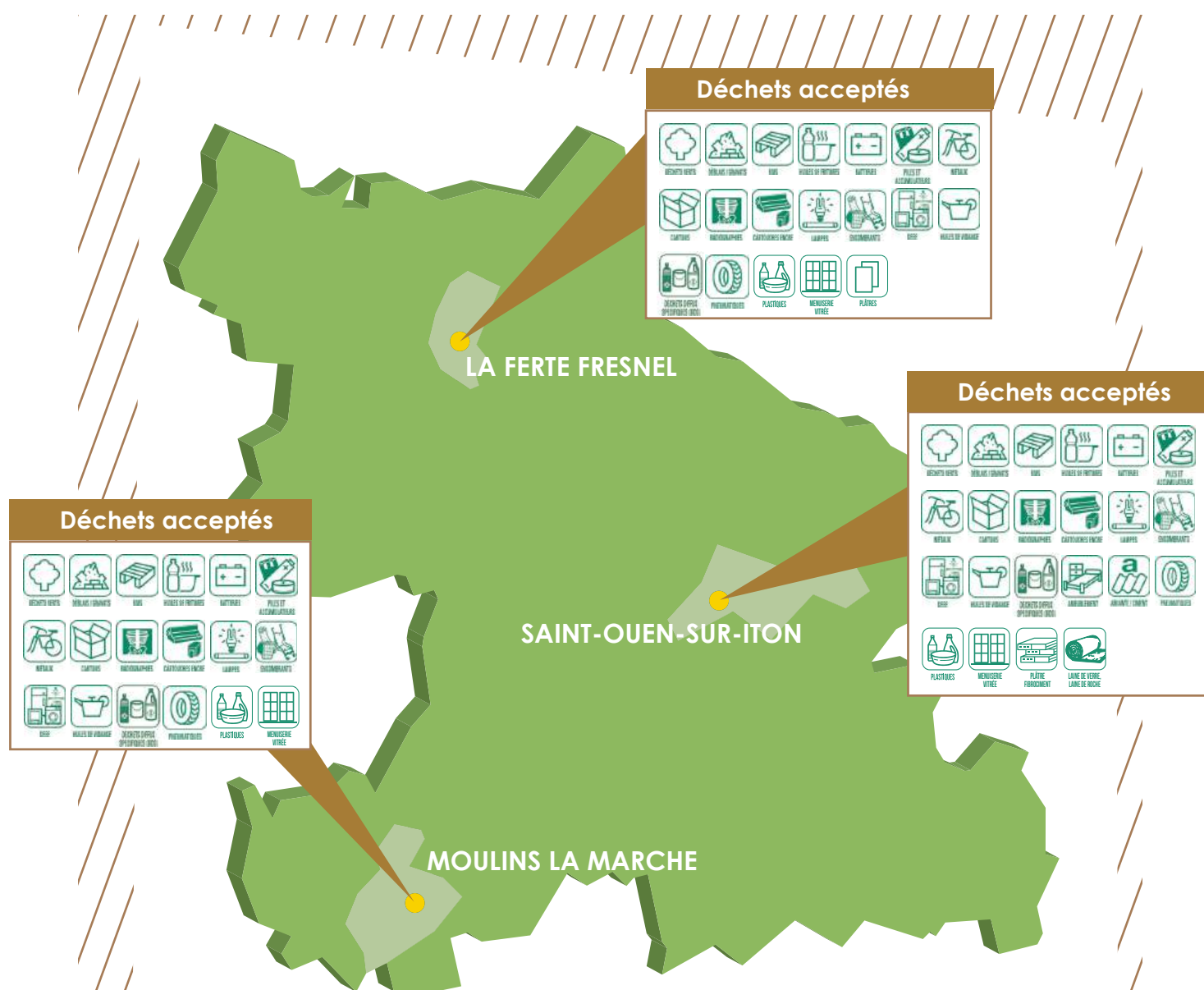
Les professionnels ne sont autorisés à accéder qu'à la déchèterie de Saint-Ouen-sur-Iton.

Le fonctionnement des déchèteries est régi par le règlement intérieur des déchèteries, en vigueur depuis le 12 décembre 2016.

La collecte des déchets dans l'une des trois déchèteries du territoire permet un tri à la source. Plusieurs flux de déchets peuvent ainsi être orientés vers des filières de recyclage et de valorisation.

Le rôle des gardiens est d'accueillir et d'inciter les usagers à trier au mieux pour que tous les déchets recyclables soient orientés vers les bonnes filières.

L'apport de déchets en mélange contenant à la fois des recyclables et des non valorisables n'est pas accepté : **le tri doit obligatoirement être réalisé.**



► Des tonnages en hausse

En 2025, les tonnages totaux de déchets apportés en déchèteries progressent de 1 009 tonnes par rapport à 2024. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des apports des professionnels, notamment en raison de la gratuité mise en place sur certaines filières.

Dans le détail, plusieurs flux connaissent une évolution significative :

- Les encombrants/DIB enregistrent une baisse de 7,10 %. Cette diminution est particulièrement encourageante pour le SMIRTOM, puisque ce flux représente un coût réel pour la collectivité. Elle traduit une amélioration du tri et une meilleure orientation des déchets vers les filières adaptées.

- La ferraille progresse de 44,41 %. Cette évolution est particulièrement positive après la baisse importante enregistrée entre 2023 et 2024.

- Le bois augmente de 646 tonnes. Cette progression s'explique à la fois par une hausse des apports et par la mise en place de la filière PMCB, qui permet désormais de mieux orienter certains déchets vers la filière bois.

- Les déchets verts, après les fortes évolutions enregistrées les années précédentes, se maintiennent globalement à un niveau élevé. On observe néanmoins une augmentation particulièrement importante des apports de thuyas, avec une progression de 62,76 %.

- Les tonnages de plâtre, de plastique et de menuiseries vitrées sont également en hausse. Cette évolution s'explique par le fait que les filières REP PMCB ont fonctionné sur une année complète.

- Les déchets dangereux augmentent fortement, principalement en raison de la hausse des apports de fibrociment en déchèterie, qui progressent de 61,29 %. Cette évolution est directement liée au déploiement de la REP PMCB.

À l'inverse, certains flux sont en diminution :

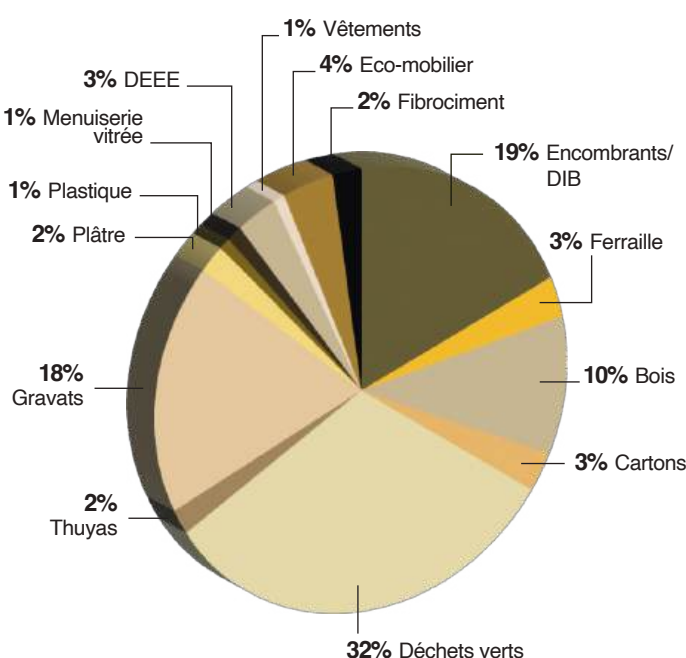
- Le flux éco-mobilier diminue de 29,95 %. Cette baisse s'explique directement par la mise en place de la REP PMCB. Les mobiliers composés à 100 % de plastique ou de bois sont désormais orientés directement vers les filières correspondantes, ce qui entraîne mécaniquement une diminution des tonnages pris en charge dans la filière éco-mobilier.

Malgré une hausse globale des tonnages en déchèteries, principalement liée aux apports des professionnels, la diminution des encombrants/DIB constitue un résultat particulièrement positif. Elle confirme l'amélioration du tri des usagers et contribue à limiter les coûts de traitement supportés par le SMIRTOM.

En déchèteries, les déchets verts restent le flux principal, ils représentent 32% des tonnages entrants. Suivis par les encombrants/DIB 19%, et les gravats 18%.

	2024	2025	Évolution 2024-2025	
Encombrants / DIB	2 976 t	2 765 t	-211	-7,10 %
Ferraille	313 t	452 t	+139	44,41 %
Bois	882 t	1 528 t	+646	73,24 %
Cartons	459 t	454 t	-5	-1,09 %
Déchets verts	4 600 t	4 700 t	+100	2,17 %
Thuyas	145 t	236 t	+91	62,76 %
Gravats	2 620 t	2 681 t	+61	2,33 %
Plâtres	154 t	285 t	+131	85,06 %
Plastique	87 t	217 t	+130	149,43 %
Menuiserie vitrée	65 t	121 t	+56	86,15 %
Laine de verre	-	5,57	-	-
DMS	67,50 t	58,40 t	-9,10	-13,48 %
Huiles minérales	10,08 t	16,02 t	+5,94	58,93 %
Huiles végétales	1,84 t	10,08 t	+8,24	447,83 %
Batteries	9,64 t	9,56 t	-0,08	-0,83 %
Piles et petits accumulateurs	3,31 t	7,32 t	+4,01	121,05 %
Cartouches d'encre	0,10 t	0,95 t	+0,85	850,00 %
Tubes et lampes	1,50 t	1,52 t	+0,02	1,33 %
Fibrociment	167,44 t	270,06 t	+102,62	61,29 %
Sous total Déchets dangereux	261,41 t	373,91 t	+112,50	43,03 %
DEEE	367,75 t	397 t	+29,25	7,95 %
Vêtements	190 t	147 t	-43,00	-22,63 %
Pneus	34,90 t	34,5 t	-0,40	-1,20 %
Eco-mobilier	776,54 t	544 t	-232,54	-29,95 %
TOTAL	13 932 t	14 941 t	+1 009	7,24 %

Répartition des tonnages 2024



TRAITEMENT

► Traitement des déchets : Priorité à la valorisation matière !

Les objectifs du Grenelle de l'Environnement sont repris dans la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV). Celle-ci prévoyait, à l'horizon 2025, un objectif de valorisation matière de 65 % minimum des déchets non dangereux.

Pour le SMIRTOM, le taux global de valorisation matière atteint désormais 72,3 % en 2025.

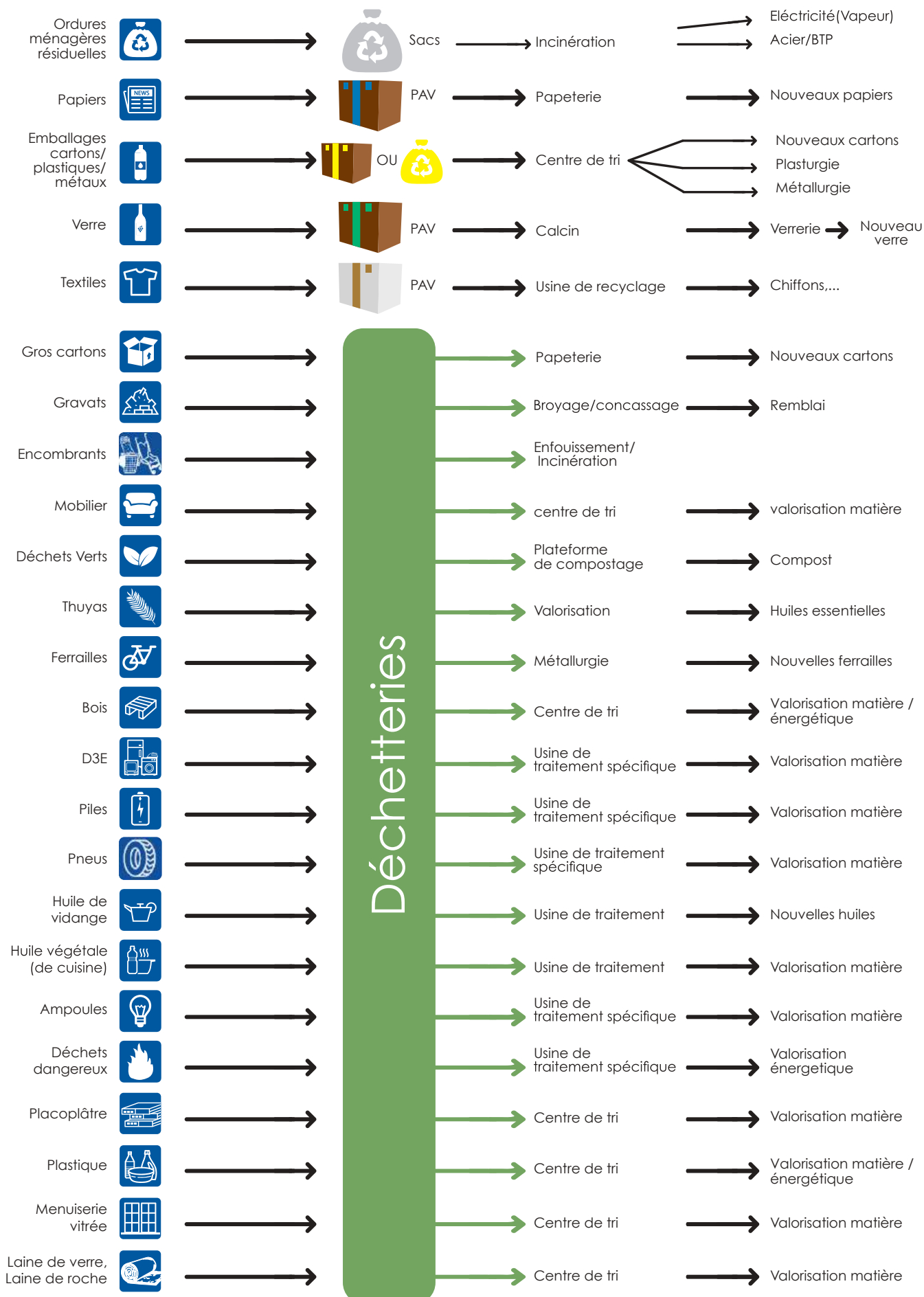
Ce résultat est en nette progression par rapport à 2024, où il s'établissait à 69,1 %.

Cette évolution confirme que l'objectif fixé par la loi TECV est désormais pleinement atteint et même dépassé sur le territoire du SMIRTOM.

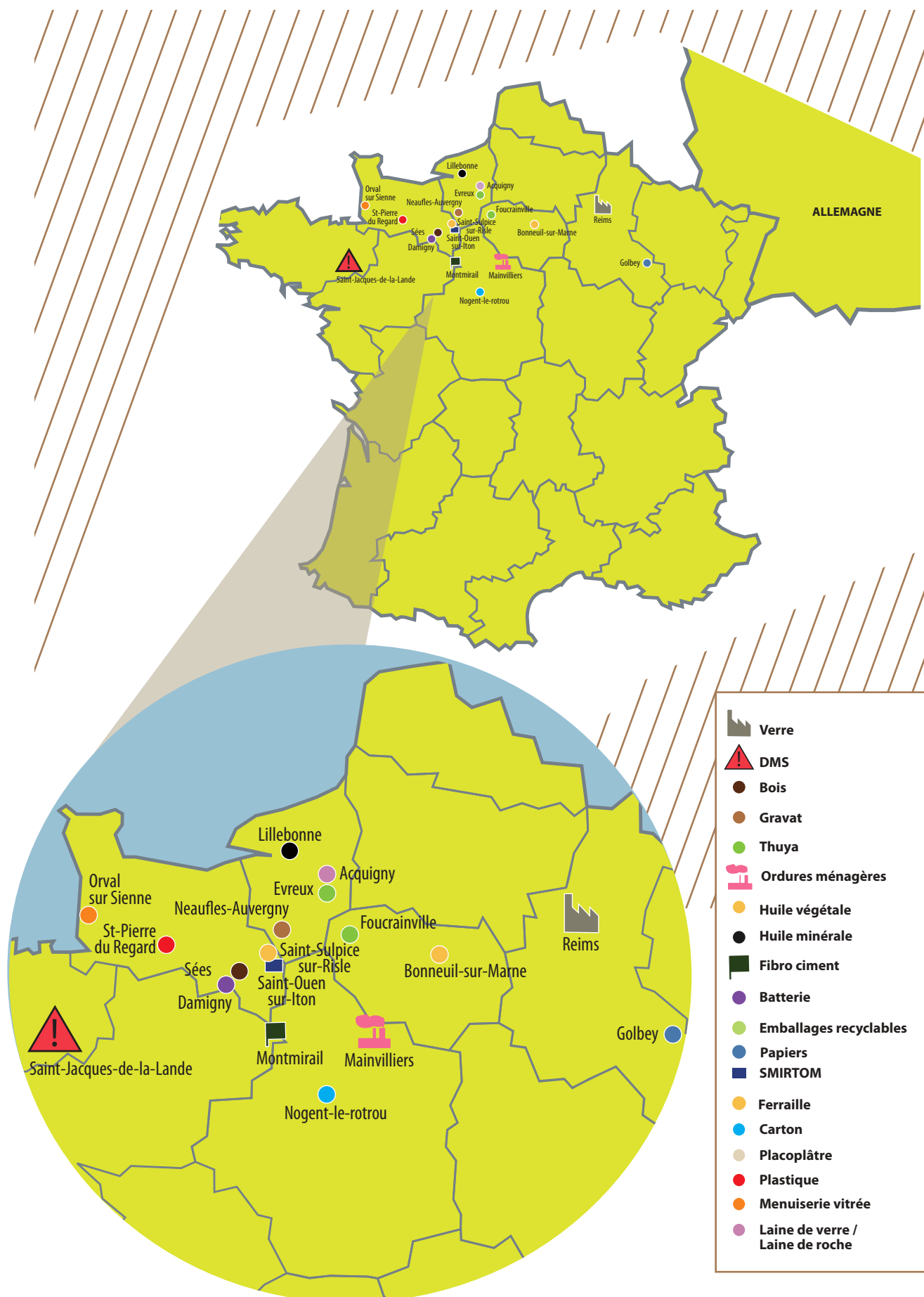
Cette performance s'explique notamment par l'augmentation des tonnages d'emballages collectés, traduisant une amélioration du geste de tri des usagers. Elle résulte également de la mise en place de la filière REP PMCB dans les déchèteries, dont la première année complète de fonctionnement en 2025 a permis de détourner davantage de déchets de l'incinération vers des filières de valorisation.

Valorisation matière	recyclage	points d'apport volontaire	Verre	1 000	14 521 t	72,3 %
			Journaux papiers	424		
			Emballages	1 294		
		Déchèteries	Cartons	454		
			Métaux en mélange	452		
			DEEE	397		
			Textiles	147		
			Gravats	2 681		
			Thuyas	236		
			Eco-mobilier	544		
			Pneus	35		
			Plâtre	285		
			Plastique	217		
			Menuiserie vitrée	121		
			Laine de verre	6		
			Bois	1 528		
			Déchets verts	4 700		
	Compostage					
Valorisation énergétique			OM/DIB	5 571	5 571	27,7 %

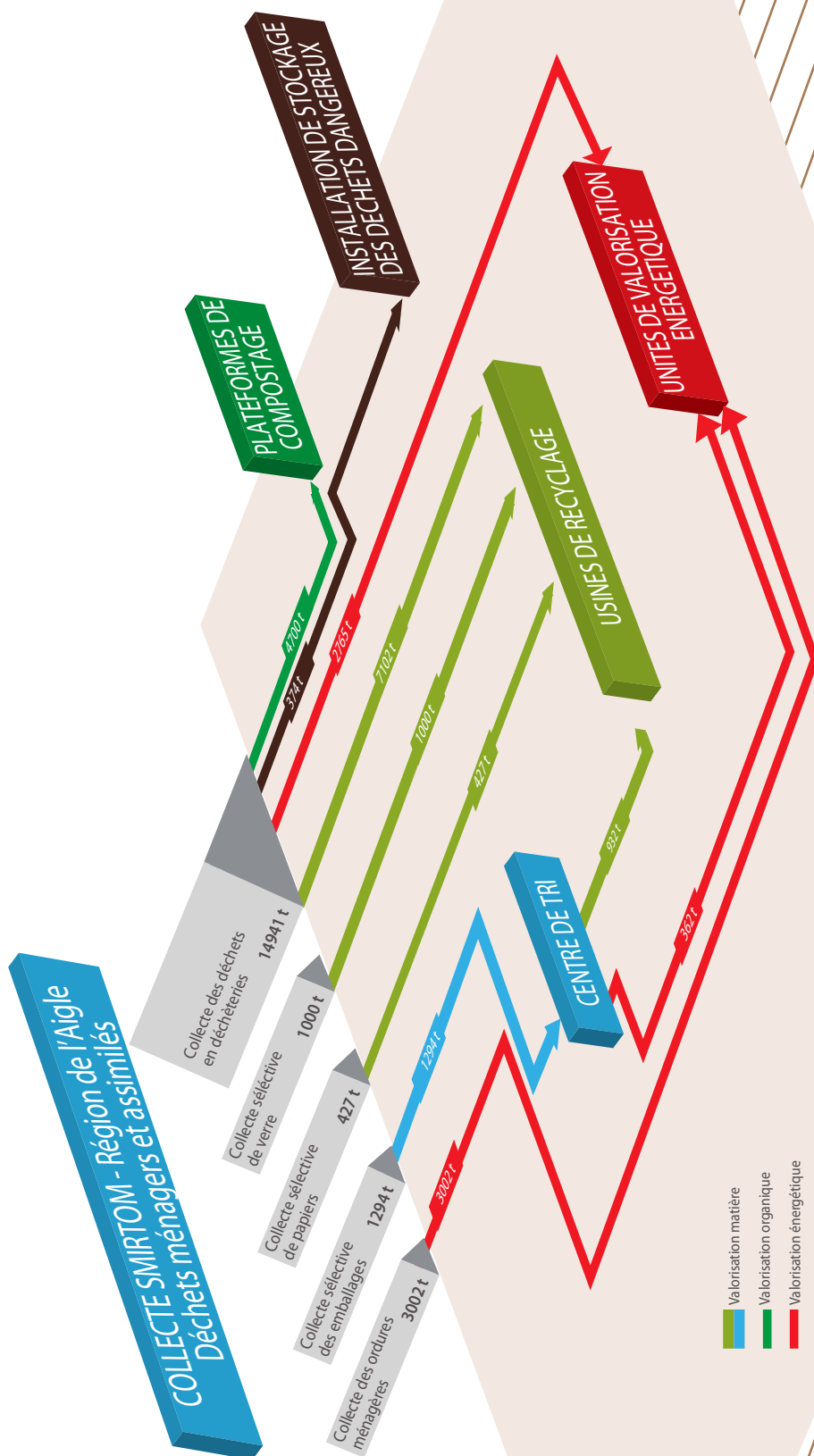
► Filière de traitement



► Les sites de traitement



► Gestion des flux



INDICATEURS FINANCIERS

► Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2025 s'élèvent à 3 945 524 euros contre 4 032 695 euros en 2024, soit une diminution de 87 171 euros. Les dépenses globales sont donc en baisse de 2,2 %.

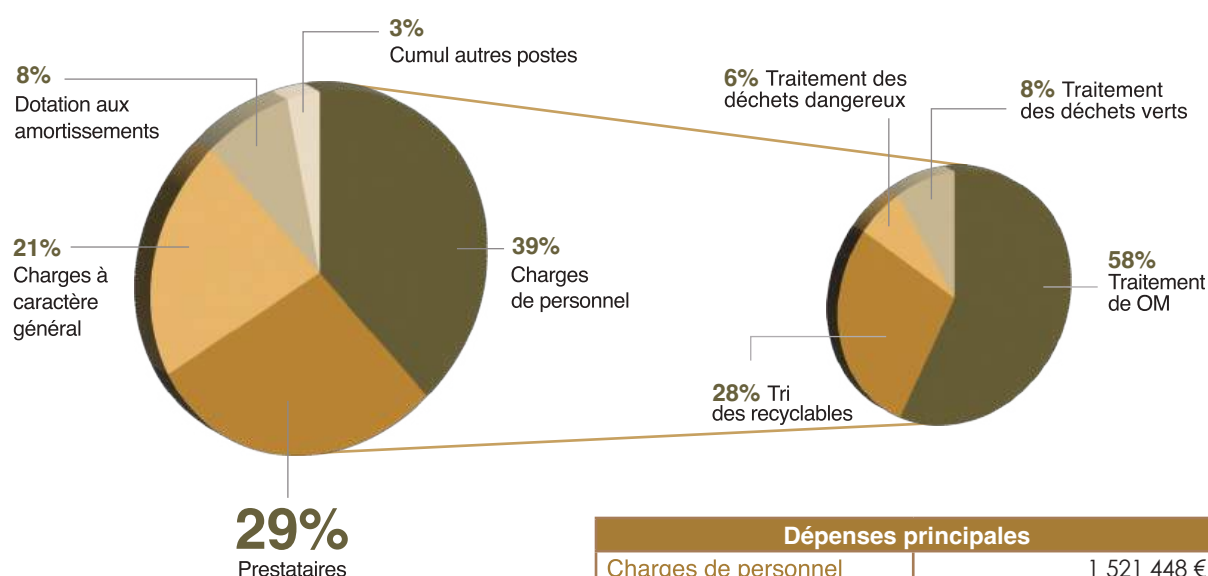
Dans le détail, les charges à caractère général demeurent globalement stables, avec une légère augmentation de 7 416 euros, traduisant une maîtrise des dépenses courantes de fonctionnement.

Les dépenses liées au traitement des ordures ménagères enregistrent une baisse significative de 124 828 euros. Cette diminution s'explique principalement par une réduction des tonnages dirigés vers l'incinération, ainsi que par une régularisation du marché moins importante que celle intervenue au cours de l'exercice 2024.

À l'inverse, les coûts liés au tri des recyclables progressent de 40 207 euros, en raison de l'augmentation des tonnages d'emballages collectés et orientés vers les filières de valorisation.

Les charges de personnel connaissent une hausse de 52 980 euros. Cette évolution est principalement liée au personnel affecté à la ressourcerie. Toutefois, cette augmentation est compensée par un reversement du budget annexe de la ressourcerie vers le budget principal.

Répartition par poste de dépense



Dépenses principales

Charges de personnel	1 521 448 €
Prestataires	1 136 414 €
Charges à caractère général	844 056 €
Dotation aux amortissements	309 875 €
Cumul autres postes	133 731 €
Total dépenses	3 945 524 €

Après des comparaisons techniques et financières, de nombreuses prestations sont assurées en régie (par du personnel du SMIRTOM). Mais, en raison de contraintes techniques et réglementaires ou des coûts d'investissement trop élevés, certaines prestations sont encore déléguées. Il s'agit uniquement de prestations portant sur le traitement des déchets.

Ces prestataires sont régulièrement mis en concurrence et les contrats sont signés dans le respect de la réglementation de la commande publique.

Ainsi nos principaux prestataires et les montants versés pour 2025 sont regroupés dans le tableau suivant.

Principaux prestataires		Sommes versées en 2025
Taitement OM	Chartres Métropole Traitement et Valorisation	664 524 €
Taitement des Emballages	PAPREC	318 023 €
Traitement des déchets dangereux	Triadis	29 637 €
	Paprec CRV (Fibrociment)	34 988 €
Broyage déchets verts	Normandie Arome	89 242 €
Retournements	Lawson	
Criblage et traitement des souches	Fréon	



► L'investissement

Les dépenses d'investissement ont concerné cette année :

- La réfection de la déchèterie de Moulins-la-Marche
- La réfection de la couverture du garage des bennes à ordures ménagères
- Le remplacement de 15 conteneurs d'apport volontaire pour le tri sélectif
- L'acquisition d'une citerne incendie
- L'acquisition d'un manitou
- L'acquisition d'une benne à ordures ménagères



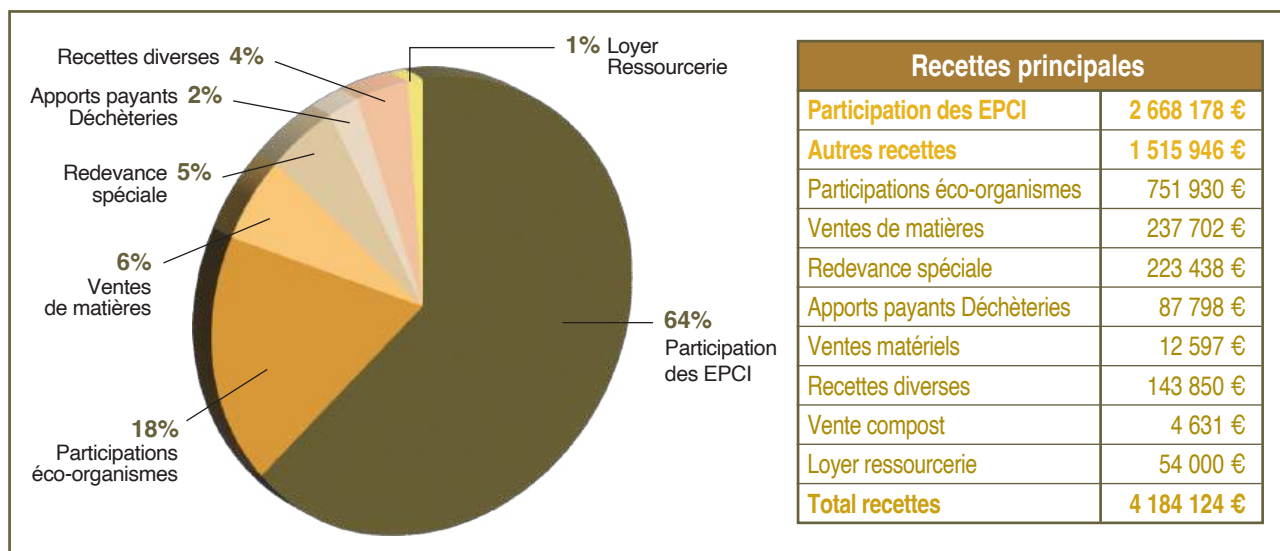
► Les recettes

Les recettes autres que la TEOM en hausse.

En 2025, la TEOM a représenté environ 64 % des recettes de fonctionnement du SMIRTOM, contre 61 % en 2024, 67 % en 2023 et 2022, et 72 % en 2021. Le produit de la TEOM s'élève à 2 668 178 euros.

Bien que sa part dans les recettes de fonctionnement soit en légère hausse par rapport à 2024, le SMIRTOM demeure globalement moins dépendant de la TEOM qu'au cours des années précédentes. Cette évolution s'explique notamment par les recettes perçues auprès des différents éco-organismes avec lesquels des conventions ont été conclues.

Il est important de souligner que les performances de tri des déchets permettent au syndicat de bénéficier de soutiens financiers significatifs. Sans ces recettes complémentaires, une augmentation plus importante de la TEOM serait nécessaire pour assurer l'équilibre du budget de fonctionnement.



► Coûts à l'habitant (population municipale)

	Coût brut	Recettes	Coût net
2014	100,11 €/hab	18,43 €/hab	81,68 €/hab
2015	98,54 €/hab	18,91 €/hab	79,63 €/hab
2016	97,09 €/hab	24,86 €/hab	72,22 €/hab
2017	100,13 €/hab	24,67 €/hab	75,46 €/hab
2018	99,88 €/hab	23,79 €/hab	76,09 €/hab
2019	102,35 €/hab	29,39 €/hab	72,96 €/hab
2020	109,28 €/hab	26,51 €/hab	82,77 €/hab
2021	116,16 €/hab	32,24 €/hab	83,92 €/hab
2022	123,20 €/hab	42,88 €/hab	80,32 €/hab
2023	134,08 €/hab	44,13 €/hab	89,95 €/hab
2024	146,92 €/hab	60,77 €/hab	86,15 €/hab
2025	146,17 €/hab	56,16 €/hab	90,01 €/hab

Le rapport financier de 2025 met en évidence une légère diminution du coût brut du service, qui s'établit désormais à 146,17 € par habitant contre 146,92 € en 2024. Cette stabilité traduit les efforts de maîtrise des dépenses engagés par le SMIRTOM, dans un contexte où les coûts liés à la gestion des déchets demeurent élevés.

Les recettes hors TEOM s'élèvent à 56,16 € par habitant, en recul par rapport à 2024 (60,77 € par habitant). Cette diminution des recettes complémentaires entraîne une hausse du coût net du service, qui atteint 90,01 € par habitant contre 86,15 € l'année précédente.

Dans ce contexte, il demeure essentiel de poursuivre les actions visant à développer les recettes extérieures à la TEOM, notamment par l'optimisation du tri et la valorisation des déchets. Ces recettes constituent un levier indispensable pour limiter le coût net du service supporté par les contribuables et contenir l'évolution de la fiscalité.

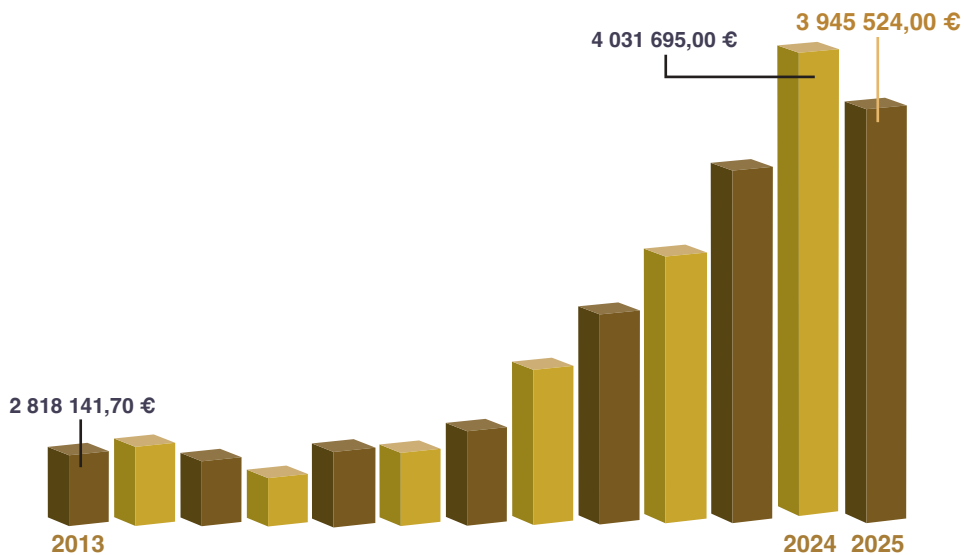
► Coûts à la tonne

Les coûts à la tonne sont également des valeurs à observer.

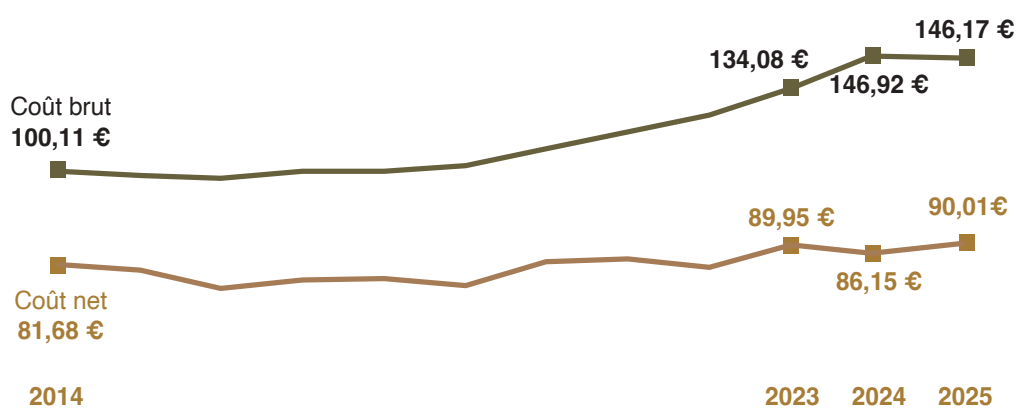
Coûts bruts	Ordures ménagères résiduelles		Tri sélectif	Déchets de déchèteries
	Collecte	297,84 €/tonne	217,44 €/tonne	89,05 €/tonne
	Transfert-transport	34,09 €/tonne	44,21 €/tonne	
	Traitement	119,28 €/tonne	137,03 €/tonne	
	Total	451,21 €/tonne	398,69 €/tonne	
Recettes		40,11 €/tonne	259,16 €/tonne	14,83 €/tonne
Coûts nets		411,11 €/tonne	139,53 €/tonne	74,23 €/tonne
Communication			17,26 €/tonne	

Le tableau présente une analyse des coûts liés à la gestion des déchets ménagers résiduels, du tri sélectif et des déchets de déchèterie. Il nous montre les coûts associés à chaque étape du processus de gestion des déchets, ainsi que les recettes générées et les coûts nets après déduction des recettes. Il est important de mettre en avant qu'une tonne de tri sélectif a un coût faible en comparaison avec une tonne d'ordures ménagères.

Evolution des dépenses de fonctionnement



Evolution du coût du service en €/hab



BILAN ET PERSPECTIVES

L'année 2025 confirme les progrès engagés par le SMIRTOM en faveur de la réduction des déchets et de l'amélioration des performances de valorisation.

Les tonnages d'ordures ménagères incinérés poursuivent leur baisse, passant de 5 940 tonnes à 5 571 tonnes. Dans le même temps, la collecte sélective progresse avec 127 tonnes d'emballages supplémentaires. Cette dynamique se traduit par une hausse de 10,7 % des tonnages recyclés et une diminution du taux de refus en centre de tri. Cette amélioration est essentielle, car elle permet d'augmenter les soutiens financiers versés par les éco-organismes et ainsi limiter le recours à la fiscalité, contribuant au maintien d'une TEOM maîtrisée. Il convient de poursuivre les actions engagées afin de consolider cette dynamique.

Avec un taux de valorisation matière de 72,3 %, le SMIRTOM confirme les bonnes performances de ses filières de tri. Ce résultat constitue un véritable levier environnemental et économique : il permet de réduire les coûts de traitement tout en augmentant les recettes issues de la valorisation des déchets.

L'année 2025 se distingue également par une gestion financière rigoureuse. Les dépenses réelles de fonctionnement enregistrent une baisse de 86 171 € par rapport à l'exercice précédent, malgré un contexte marqué par l'augmentation générale des coûts. Cette maîtrise budgétaire constitue un résultat important qui permet de préserver l'équilibre financier du service.

Par ailleurs, le déploiement des nouvelles filières à Responsabilité Élargie du Producteur (REP), et plus particulièrement la filière PMCB, produit des résultats encourageants dans les déchèteries. Il conviendra de poursuivre les efforts afin d'orienter toujours davantage de déchets vers les filières de valorisation adaptées.

Les perspectives pour 2026 s'inscrivent dans la continuité des actions engagées. Une attention particulière sera portée à la gestion des déchets en centre-ville et dans les secteurs d'habitat collectif, où des marges de progression importantes subsistent. Ce travail sera conduit en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés afin de développer des solutions adaptées aux contraintes locales.

Enfin, l'accompagnement des habitants demeurera une priorité. Des actions de communication, de sensibilisation et de formation seront poursuivies afin d'améliorer la qualité du tri, de diminuer les refus en centre de tri et d'orienter davantage d'emballages vers les filières de recyclage. La réduction des ordures ménagères résiduelles reste un objectif majeur. L'ensemble de ces actions permettra de renforcer les performances environnementales du territoire, d'accroître les soutiens des éco-organismes et de préserver un niveau de TEOM maîtrisé au bénéfice des habitants.

Liste des délibérations 2025

Comité Syndical du 5 mars 2025

- 2025-01 : Adhésion au réseau national des ressourceries
- 2025-02 : Débat d'Orientation Budgétaire
- 2025-03 : Participation à la revue des 30 ans de la Communauté des Pays de L'Aigle
- 2025-04 : Election membre du bureau
- 2025-05 : Participation des Collectivités

Comité Syndical du 31 mars 2025

- 2025-06 : Affectation des résultats 2024 budget principal
- 2025-07 : Affectation des résultats 2024 budget annexe tri
- 2025-08 : Compte administratif 2024 budget principal
- 2025-09 : Compte administratif 2024 budget annexe tri
- 2025-10 : Vote du compte de gestion 2024 budget principal
- 2025-11 : Vote du compte de gestion 2024 budget annexe tri
- 2025-12 : Vote du budget primitif 2025 budget principal
- 2025-13 : Vote du budget primitif 2025 budget annexe tri
- 2025-14 : Référentiel M57 Application de la fongibilité des crédits budget principal
- 2025-15 : Référentiel M57 Application de la fongibilité des crédits budget ressourcerie
- 2025-16 : Décision modificative Budget Ressourcerie section investissement
- 2025-17 : Contrat de reprise CITEO 2025-2029
- 2025-18 : Pouvoir au bureau syndical pour les exonérations de TEOM

Bureau Syndical du 23 avril 2025

- 2025-19 : Recrutement d'un agent non permanent conseiller en insertion professionnelle
- 2025-20 : Complément CIA
-

Bureau Syndical du 2 juillet 2025

- 2025-21 : Tarif 2025 redevance spéciale Emballages
- 2025-22 : Tarif 2025 apport déchets verts, suppression tarif des souches
- 2025-23 : Tarif 2025 apport des DMA/DIB
- 2025-24 : Participation employeur obligatoire forfait santé
- 2025-25 : Proposition signature MNT
- 2025-26 : Signature convention avec Chartres Métropole

Comité Syndical du 8 juillet 2026

- 2025-27 : Décision modificative
- 2025-28 : Rapport d'activité 2024
- 2025-29 : Exonération TEOM des Etablissements Industriels et Commerciaux pour 2026

Bureau Syndical du 8 octobre 2025

- 2025-30 : Redevance occupation des locaux ressourcerie 2025
- 2025-31 : Redevance spéciale Mise à jour règlement
- 2025-32 : Prime de fin d'année 2025
- 2025-33 : Bon d'achat Noël des enfants, participation arbre de Noël 2025
- 2025-34 : Changement de grade ingénieur
- 2025-35 : Changement de grade rédacteur
- 2025-36 : Mise à jour des plafonds RIFSEEP

► 1^{er} janv 1999
date de mise en
service industrielle

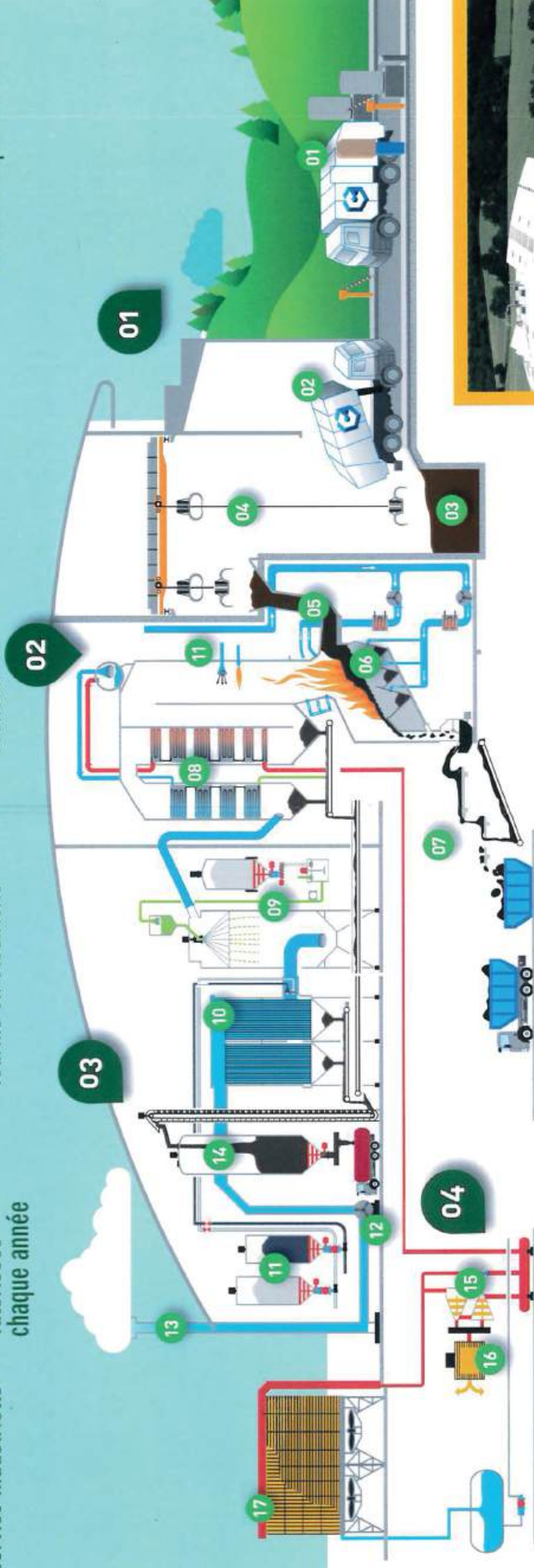
► 110 000
tonnes de déchets
valorisées
chaque année

► 36 700
équivalents foyers
fournis en électricité

► 42 800
barils de pétrole
économisés

► 34
collaborateurs

► 57 000
MW d'énergie
vendus chaque année



UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

01 GESTION DES DÉCHETS

01 Le pesage et le contrôle. Les déchets arrivent de différentes provenances et sont d'abord pesés puis identifiés par un système de badge et enregistrés. L'équivalent de 80 tonnes de collecte est réceptionné quotidiennement sur site.

02 Le déchargement. Les déchets sont déchargés dans un hall de déchargement de 1 400 m² maintenu sous dépression pour éviter l'envoi des poussières et toute propagation d'odeur vers l'extérieur.

03 La fosse de réception. Les déchets sont déversés dans une fosse de 5 320 m³. Les déchets sont mélangés et chargés dans un four par l'intermédiaire d'un grappin (2,2 tonnes par prise).

02

INCINÉRATION ET RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE

05 L'alimentation. Après introduction dans la trémie, les déchets descendent dans la goulotte d'alimentation et sont introduits dans le four par l'action d'un poussoir.

06 Le four. Les déchets arrivent sur les grilles composées de barreaux qui, en avançant alternativement, contrôlent la progression et permettent une combustion complète.

07 Les mâchefers. Constitués des produits inc combustibles (verre, minéraux, métaux), les mâchefers sont criblés à la sortie de l'œ tracteur et rechargés vers des plateformes de valorisation pour utilisation en remblais routier.

08 Les chaudières. Elles récupèrent l'énergie calorifique produite par la combustion des déchets dans les fours afin de produire de la vapeur.

03

LE TRAITEMENT DES FUMÉES

09 Il se compose d'une tour d'atomisation dans laquelle un lait de chaux est pulvérisé. Un filtre à manche capte les polluants des fumées chargées.

11 De la chaux pulvérisée à haute surface spécifique et du minisorb sont injectés dans le filtre à manche afin de capter les gaz acides ainsi que les dioxines et furannes. De plus, l'eau ammoniacale est injectée dans le premier parcours de la chaudière pour capter des oxydes d'azote.

12 13 Les gaz épurés sont ensuite dirigés vers deux cheminées de 33 m de haut. Un ensemble d'analyseurs contrôle en continu les rejets atmosphériques.

14 Les résidus solides sont évacués dans le silo à REFOM puis transportés vers un centre de stockage de Classe 1 pour stabilisation et stockage.

04

LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

15 La turbine transforme la vapeur en énergie mécanique.

16 L'alternateur, entraîné par la turbine, est d'une puissance électrique de 9,44 MW. L'électricité produite est revendue à la région locale après prélèvement des besoins internes de l'usine.

17 Les aérocondenseurs. Ils permettent de condenser la vapeur avant que celle-ci ne soit réinjectée dans le réseau fermé eau/vapeur.

